

## INTERNATIONAL

etranger.union@sonapresse.com

## BRÈVES

PROJET DE LOI SUR LA « CONGOLITÉ » EN RDC : LE CARDINAL AMBONGO APPELLE À LA VIGILANCE

Le cardinal Fridolin Ambongo a appelé les Congolais à se montrer vigilants après le dépôt de la proposition de loi sur la « Congolité ». Ce texte vise à imposer comme condition à l'accession à la présidence de la République le fait d'avoir un père et une mère de nationalité congolaise. « Je vous exhorte à résister aux discours de haine et aux initiatives qui excluent et divisent le peuple de Dieu ! » a lancé le prélat.

EVARISTE NDAYISHIMIYE EN VISITE D'ÉTAT EN RDC

Le président burundais Evariste Ndayishimiye est arrivé hier dans la soirée à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC) pour une visite d'État de deux jours. Il doit rencontrer aujourd'hui le président Félix Tshisekedi. C'est la suite des rencontres de bon voisinage lancées par le chef de l'État congolais il y a quelques semaines. Il avait déjà rencontré lors de son séjour dans l'Est les présidents Museveni de l'Ouganda et Kagame du Rwanda.

SÉNÉGAL : LES DÉPUTÉS EXAMINENT LE PROJET CONTROVERSÉ DE CODE ÉLECTORAL

Les députés étaient convoqués hier en séance plénière pour l'examen du projet portant code électoral. Un texte issu du dialogue politique lancé en 2019 par le chef de l'État. En ligne de mire : les élections locales, fixées au 23 janvier 2022, puis les législatives en principe prévues l'an prochain, et la présidentielle de 2024. Plusieurs changements font consensus, mais il reste des points de blocage. Ce qui focalise surtout les attentions, ce sont les articles L31 et L32 du code électoral actuel.

# Afrique du Sud : agitation après l'incarcération de Jacob Zuma

Jonas OSSOMBEY (sources : AFP)  
Libreville/Gabon

**P**NEUS brûlés, routes coupées, incendies et pillages : des violences sporadiques ont agité l'Afrique du Sud au cours des derniers jours, d'abord en pays zoulou puis à Johannesburg. Depuis vendredi, la police a procédé à 62 arrestations : 37 dans l'est, dans la province du Kwazulu-Natal (KZN) et 25 dans les quartiers pauvres de la capitale économique, selon un communiqué publié dimanche à la mi-journée.

Dans le KZN, des manifestations de mécontentement ont éclaté après l'incarcération, jeudi 8 juillet, de l'ex-président Jacob Zuma, condamné pour outrage. M. Zuma, 79 ans, condamné fin juin, traîne de nombreux scandales de corruption. Mais la figure de l'ancien combattant anti-apartheid reste populaire, notamment dans sa région d'origine dont il incarne les valeurs traditionnelles.

Dimanche soir, lors d'un discours télévisé consacré à la pandémie, le président Cyril Ramaphosa a fait part de son inquiétude sur ces violences « sporadiques mais de plus en plus violentes ». « Des gens ont été intimidés ou blessés, certains pourraient avoir trouvé la mort », a-t-il affirmé. « Certains se sentent sans doute blessés et en colère, mais rien ne justifie des actions aussi destructrices », qui risquent de plomber encore une économie fragilisée, a plaidé le président.

Dans le KZN, la police a été « bien occupée » ce week-end, a expliqué son porte-parole Jay Naicker, évoquant des « criminels et individus opportunistes » profitant du climat tendu pour « s'enrichir » : plusieurs magasins ont été pillés aux environs de Durban. Des magasins vendant de l'alcool, fermés depuis deux semaines en raison des restrictions dues au Covid, ont été ciblés, mais la police a réussi à les protéger, a-t-il précisé. A Johannesburg, où des démunis mendient à chaque carrefour



Des violences sporadiques ont éclaté au lendemain de l'incarcération de Jacob Zuma.

en cet hiver austral confiné, des rassemblements, interdits, ont dégénéré en violences et pillages, donnant lieu à 25 arrestations. A Jeppe, la police dit avoir dispersé une foule de 300 personnes qui

avaient érigé des barricades sur un axe routier majeur, avant de piller des commerces. Dans le township d'Alexandra, frontalier avec le quartier le plus cosu de la ville, près de 800

émeutiers ont affronté la police dans la nuit, blessant un policier par balles. Les forces de l'ordre restent mobilisées dans ces deux régions, « en état d'alerte » sur les principaux axes et points chauds.

## Réexamen de la condamnation

J.O  
Libreville/Gabon

**L**a Cour constitutionnelle, plus haute juridiction d'Afrique du Sud devait réexaminer hier la peine de quinze mois de prison ferme qu'elle a infligée à l'ancien président Jacob Zuma pour outrage à la justice. Les avocats de M. Zuma avaient écrit mercredi à la Cour pour lui demander de suspendre l'arrestation de leur client, afin d'attendre qu'un tribunal puisse statuer sur son incarcération ou jusqu'à ce que la Cour constitutionnelle elle-même ait entendu la demande de révision de sa condamnation par l'ancien président.

Entre-temps, M. Zuma, 79 ans, s'est constitué prisonnier juste avant l'ultimatum fixé à mercredi minuit. Et le tribunal de Pietermaritzburg (est)



Jacob Zuma dans l'expectative.

a déclaré vendredi que les arguments de M. Zuma, sur son grand âge et les risques pour sa santé de contracter le Covid en prison, n'étaient « pas étayés ». Ce tribunal a reconnu ne pas être compétent pour contester un jugement émanant de la plus haute juridiction. Mais il

a aussi sévèrement dénoncé « l'aventurisme judiciaire » des défenseurs de M. Zuma – longtemps surnommé le président « Téflon » en raison de son talent pour échapper à la justice – qui ont cherché, selon lui, à l'entraîner à « rendre des ordonnances fantaisistes ».